

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 24 mars 2011 relatif à la composition des  
Commissions zonales de gestion des emplois pour  
l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel  
subventionné, ordinaire et spécialisé**

**A.Gt 16-12-2021**

**M.B. 31-01-2022**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, articles 10, 13, § 2, et 15 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié ;

Considérant qu'il convient de remplacer des Présidents démissionnaires;  
Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;  
Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- au 1<sup>er</sup> tiret, les mots «Mme Martine POISSEROUX, directrice» sont remplacés par les mots «Mme Fabienne PIERRE, attachée» ;
- au 2<sup>e</sup> tiret, les mots «Mme Fabienne PIERRE» sont remplacés par les mots «Mme Laura BARBONI».

**Article 2.** - A l'article 2, 1<sup>er</sup> tiret, du même arrêté, les mots «Mme Gaëtane De la BOURDONNAYE» sont remplacés par les mots «Mme Céline PATERNOSTRE, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement».

**Article 3.** - A l'article 3, 2<sup>e</sup> tiret, du même arrêté, les mots «Mme Eléonore MATHIEU» sont remplacés par les mots «Mme Sarah CLAES».

**Article 4.** - A l'article 4, 2<sup>e</sup> tiret, du même arrêté, les mots «Mme Eléonore MATHIEU» sont remplacés par les mots «Mme Sarah CLAES».

**Article 5.** - A l'article 5, 2<sup>e</sup> tiret, du même arrêté, les mots «Mme Eléonore MATHIEU» sont remplacés par les mots «Mme Sarah CLAES».

**Article 6.** - Les articles 1<sup>er</sup> et 2 produisent leurs effets le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et les articles 3 à 5 produisent leurs effets le 1<sup>er</sup> mars 2021.

**Article 7.** - La Ministre de l'Éducation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 16 décembre 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Éducation,

C. DESIR